



Syndicat FO de la Santé Privée du Maine et Loire

14 place Louis Imbach - 49100 ANGERS - Tél : 02 41 25 49 60 - focrrf@hotmail.fr

Angers le 8 Avril 2020

Communiqué

Le conseil syndical du syndicat FO de la santé privée du Maine-et-Loire s'est réuni le lundi 6 avril par visioconférence. Il a fait le point sur la situation dans les EHPAD privés du département.

Qui peut oublier les directives gouvernementales formulées en début d'épidémie stipulant que le port de masques ne servait à rien ?

Quelques semaines plus tard, nous sommes dans une situation catastrophique où l'on dénombre d'ores et déjà des milliers de morts parmi les résidents des EHPAD. Comment en est-on arrivé là ?

Voici quelques exemples que nous rapportent nos délégués :

- Dans un groupe régional d'EHPAD, nos délégués dénoncent sans relâche auprès de la Direction, le manque de surblouses et de masques. Dans un de ces établissements, 4 résidents sont à l'isolement pour suspicion de COVID-19.
- Les salariées indiquent qu'elles doivent utiliser les surblouses qui « traînent » dans les chambres depuis 3 semaines. Cela en attente d'une commande qui est en cours. Une commande est passée de « tabliers plastiques » considérés comme « protection suffisante ». Mais les salariés savent pertinemment que cette « protection » ne fera pas barrière au virus.
- Dans une autre association, l'application zélée des mesures gouvernementales du non port du masque a abouti à ce qu'aujourd'hui une salariée soit infectée par le COVID-19.
- De plus en plus nombreux sont les salariés qui estiment que s'ils ne sont pas suffisamment protégés, eux et les résidents, ils n'hésiteront pas à exercer leur droit de retrait.

Suite à l'incurie du gouvernement, le décompte macabre se poursuit soir après soir à la télévision.

Pour toute réponse à cette situation, marquée par des SAMU débordés, des services de réanimation saturés, le 28 mars, le gouvernement fait paraître un décret qui autorise la prescription libre jusqu'au 15 avril du Rivotril (sédatif puissant) chez les résidents en détresse respiratoire. La cruelle vérité est que les résidents des EHPAD n'auront aucune chance d'être transférés pour bénéficier de soins adaptés à l'hôpital, les lits de réanimation étant en nombre insuffisant. Pour eux, il ne resterait d'autre choix que les soins palliatifs.

Le gouvernement est responsable de cette ignominie !

Les personnels des EHPAD n'en peuvent plus. Nous n'avons pas besoin de discours condescendants, nous demandons d'urgence des actes.

- **Nous exigeons** les protections nécessaires à usage unique et jetables après chaque utilisation ainsi que des tests.
- **Nous demandons** que toute pathologie issue de cette situation soit reconnue immédiatement en maladie professionnelle.

C'est maintenant, tout de suite, que nous avons besoin de moyens !

Informé que l'Union Nationale des Syndicats FO de la santé privée a décidé d'agir en référé devant le conseil d'État dans l'objectif d'obliger le gouvernement à prendre toutes les mesures de protection des salariés et des résidents des EHPAD, le conseil syndical apporte tout son soutien à cette initiative.